



UNION NATIONALE

Des PORTE~DRAPEAUX de France

Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901 – Bénévolat Associatif

Déclarée à l'Office Nationale des Anciens Combattants – Affiliée à l'A.S.A.F. reconnue d'utilité publique
Déclarée en sous-Préfecture de Draguignan n° W831003637

ASSEMBLEE GENERALE Ordinaire de l'U.N.P.D.F

PRESIDENT National: Jean Claude MOREL

Présidente Nationale adjointe : Dany FOLIOT

Siège social : UNPDF - Carré des Templiers - 15 Rue Charles Hatrel - 83700 SAINT RAPHAEL

☎ 06 50 02 35 45 - Courriel : unpdf1933@outlook.fr

Site : unpdf.fr ou unpdf.org ou porte-drapeaux-de-france.fr (adresse au choix à taper dans la barre d'adresse du navigateur)

Samedi 7 avril 2018 à 10 heures

Hôtel Club/Restaurant Vacances ULVF

Les Résidences du Colombier

1239 Rue des combattants en AFN

83600 FREJUS

☎ 0494514592 Courriel : hebergementcolombier@vacanees-ulvf.com

Organisée par monsieur Jean Claude MOREL Président National UNPDF – Secondé par monsieur Laurent BRUNO Secrétaire National et monsieur Marc NINO Trésorier National

PROGRAMME :

- 10h00 : Accueil des drapeaux (hors salle)
- 10h10 : Souhait de bienvenue aux Adhérents présents ou représentés
- 10h20 : Présentation des porte-drapeaux, des Associations Patriotiques puis dépose des drapeaux aux râteliers
Ouverture de l'Assemblée Générale ordinaire par le Président National Jean Claude MOREL
Election des vice-présidents cooptés et des nouveaux membres du bureau
Désignation du secrétaire de réunion
Approbation du PV de l'Assemblée Générale de 2017
Lecture du rapport Moral par le Président Jean Claude MOREL
Lecture du rapport d'activité par la Secrétaire Dany FOLIOT
Lecture du rapport financier par le trésorier par intérim Jean Claude MOREL
- 11h45 : Questions diverses (à faire parvenir au Président 10 jours avant l'A.G.)
- 12h00 : Remise de décorations
- 12h15 : Clôture de l'Assemblée Générale - Repas dansant patriotique



UNION NATIONALE

Des PORTE~DRAPEAUX de France



Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901 – Bénévolat Associatif

Déclarée à l'Office Nationale des Anciens Combattants – Affiliée à l'A.S.A.F. reconnue d'utilité publique
Déclarée en sous-Préfecture de Draguignan n° W831003637

ASSEMBLEE GENERALE Ordinaire de l'U.N.P.D.F

Comme chaque année, avant que ne commence notre Assemblée Générale, nous procédons à une cérémonie mémorielle à la mémoire de ceux et de celles qui sont décédés au cours de l'exercice écoulé.

Nous y associons:

- Les 5 officiers morts en service commandés aux Canets des Maures suite au crash accidentel des deux hélicoptères.
- Au Colonel Arnaud BELTRAM, lâchement abattu à TREBES (Aude).
- A tous nos militaires et Opex.

Vingt (20) Porte-drapeaux sont rassemblés autour du mât des couleurs que monsieur le Président à fabriquer à cet effet.

09H45 : Sonnerie du Garde à Vous par le clairon de l'association.

Attention pour les couleurs !

Attente durant une minute.

Envoyez !

Montée des couleurs.

AUX MORTS !

Minute de silence et de recueillement.

LA MARSEILLAISE chantée par tous les adhérents et sympathisants présents.

Le Président National accompagné des autorités vient saluer les porte-drapeaux des associations présentes ou représentées.

Maître de cérémonie et clairon de service: Monsieur Pierre BOBLET



UNION NATIONALE

Des PORTE-DRAPEAUX de France



Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901 – Bénévolat Associatif

Déclarée à l'Office Nationale des Anciens Combattants – Affiliée à l'A.S.A.F. reconnue d'utilité publique

Déclarée en sous-Préfecture de Draguignan n° W831003637

ASSEMBLEE GENERALE Ordinaire de l'U.N.P.D.F

L'Union Nationale des Porte-drapeaux de France a tenu son Assemblée Générale Statuaire Ordinaire Annuelle, salle de réception du Domaine du Colombier, sis 1239 Rue des combattants en Afrique du Nord, Route de Bagnols en Forêt 83600 FREJUS.

09H00 - Accueil du Conseil et règlement des cotisations 2018 (20 €), mise à jour et régularisation des cartes d'adhérents (concerne principalement les retardataires).

10H00

- Ouverture de l'Assemblée Générale conduite et placée sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MOREL, Président National de l'U.N.P.D.F. celui-ci remercie les adhérents et membres présents et/ou représentés. Il précise qu'il s'est assuré au préalable de l'atteinte du quorum et que les délibérations peuvent favorablement débutées, il demande à l'Assemblée d'avoir une pensée émue pour tous les camarades décédés, hospitalisés, malades ou dans la peine.
- Une minute de silence est observée à la mémoire des camarades Anciens Combattants et Civils nous ayant quitté au cours de l'exercice écoulé depuis la dernière Assemblée Générale du samedi 1er Avril 2017 située dans les salons de l'hôtel restaurant Les Lavandins à Le Muy (83 Var).

Le Président invite ensuite le Secrétaire National coopté: Mr Laurent BRUNOT à procéder à l'appel traditionnel des délégués départementaux ou suppléants : Membres présents, membres excusés représentés, membres excusés, membres absents non excusés, membres décédés.

Le Président procède au réajustement des membres cooptés du Conseil d'Administration de L'U.N.P.D.F. comme suit :

07 Monsieur SERGE PETITDEMANGE (Ardèche)

11 Monsieur RENE TILLET (Aude)

22 – 29 – 35 – 56 Monsieur CHRISTIAN DURIEU (Côtes-d'Armor - Finistère - Isle et vilaine - Morbihan)

22 Monsieur ANDRE DAVERA Délégué adjoint de monsieur Durieu

34 Monsieur FRANCOIS CATHALA (Hérault)

45 Monsieur MICHEL COMITTE (Loiret)

56 Monsieur MARC BEREDJEN (Morbihan) délégué adjoint de monsieur Durieu

59 Madame MARTINE REYNAERT (Nord)

60 Monsieur JEAN-LUC COLLIN (Oise)

66 Monsieur JEAN PIERRE BLANC (Pyrénées-Orientales)

80 Monsieur DANIEL SAGEOT (Picardie Baie de Somme, Haut de France)

83 Monsieur JEAN MARC MONNEREAU (Var)

85 Monsieur MICKAËL ETOURNEAU (Vendée)

97 Monsieur JEAN FRANCOIS BARAKA (Ile de la Réunion)

98 Monsieur MICHEL MOURGUET (Ile de Nouvelle Calédonie)

Il poursuit en présentant :

Monsieur LAURENT BRUNO Secrétaire National (Juriste)

Monsieur MARC NINO Trésorier National

Monsieur RENE BONNEFOI Vérificateur aux comptes.

Il informe l'assemblée de l'adhésion d'un Magistrat pour défendre et faire respecter les lois en vigueur.

Tous sont élus à l'unanimité et confirmé dans leurs fonctions.

L'Association ne fonctionne que grâce aux cotisations mais celles-ci ne sont pas acquittées dans des délais acceptables.

Aucune subvention n'est sollicitée auprès de nos élus départementaux ou locaux. (Dons et Legs sont acceptés).

Les mouvements de fonctionnement financier nous proviennent en majeure partie des ventes effectuées via notre vitrine (ventes de cravates, médailles, pins, bibelots divers).



UNION NATIONALE

Des PORTE~DRAPEAUX de France

Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901 – Bénévolat Associatif

Déclarée à l'Office Nationale des Anciens Combattants – Affiliée à l'A.S.A.F. reconnue d'utilité publique

Déclarée en sous-Préfecture de Draguignan n° W831003637

ASSEMBLEE GENERALE Ordinaire de l'U.N.P.D.F

Allocution du Vice-Président National, délégué départemental pour le département de la Corrèze. (19)

C'est non sans émotion que je rends hommage à notre ancien Président monsieur Daniel Denicourt, à nos Anciens Combattants, à celles et ceux qui nous ont quittés au cours de l'exercice écoulé.

Une pensée émue pour celles et ceux qui sont absents, ce jour nos préoccupations sont toujours bien présentes, l'insécurité, cette crise migratoire, ce populisme en Europe, le risque d'attentats et actes de barbaries nous obligent à rester vigilants.

Nous devons être fiers de nos valeurs républicaines transmises par nos anciens combattants.

Nous avons assistés à de nombreuses actions mémorielles avec dépôt de gerbes, dans la mesure du possible, nous allons poursuivre cette organisation par humilité et compassion, nos remerciements s'adressent à tous.

Nos objectifs et actions :

Depuis la création en 2013, notre Association U.N.P.D.F. n'a cessé d'aller de l'avant.

Les membres qui la composent s'attachent à :

- Perpétuer l'esprit de confiance.
- Rappeler le souvenir et le sacrifice des victimes.
- Veiller à la sauvegarde de nos acquis, l'entretien de la mémoire.
- Promouvoir des actions pour le devoir de mémoire et d'histoire.
- Inciter le public et les générations futures à demeurer vigilants, face aux risques, que font courir les adeptes du fanatisme et du totalitarisme.

Rendons leur hommage aujourd'hui, ils sont l'honneur de la France.

Je souhaite m'adresser à nos porte-drapeaux :

Ce drapeau, que nous portons fièrement est un symbole.

Vous le portez par tous temps, vous restez inébranlable, restez fiers de le porter partout, soyez remerciés.

Pour le mot de la fin :

Pour votre drapeau en particulier, tous les drapeaux ici présents ce jour et pour tous ceux qui sont restés dans leurs communes respectives ils sont porteur d' « Espoir de Paix », ancrés dans nos mémoires cette expression est gravée dans le marbre.

En ce jour particulier de notre Assemblée Générale je veux rendre un hommage à chacun d'entre vous.

Etre porte-drapeaux, c'est incarner la République Française, porter le drapeau, c'est rappeler : la Liberté, l'Egalité et la Fraternité.

Porter son drapeau, c'est accepter de transmettre la mémoire dans la future société de demain.

Je vous remercie.

Pierre BOBLET